



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autisme

Question écrite n° 97101

Texte de la question

M. Fabrice Verdier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les formations universitaires destinées aux professionnels traitant des personnes autistes. Le 3ème plan autisme prévoit l'élaboration et la diffusion de guides/référentiels fondés sur des méthodes et des modalités validées par la HAS et l'ANESM. À ce titre, les diplômes universitaires « autisme » dans lesquels est enseignée la psychanalyse, font l'objet de contrôles bien plus intensifs. Il lui demande si l'imposition de cadres et de contenus, combinés à ces contrôles répétés, ne représente pas une menace quant à la liberté et à l'autonomie des universités.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Verdier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97101

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5927

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)